COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 08/12
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 **Présents : 23** **Votants : 29** **Procurations : 06**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 20 MARS 2012

Affiché le : 23 MARS 2012

L'An deux mille douze, le quinze mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 8 mars 2012

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, ANDUZE, AUDIGUIER, BEUILLE, BERNES, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, LIAN, SALAÜN, BENHADJ, CASTAING, ESPINOSA, GUZOU, PETIT, RIGAUD, SCHINTONE, ZAMBONI, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE, SUZE.

PROCURATIONS

M. SANCHEZ	à	Mme MAUREL
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN
Mme DECAMPS	à	Mme AUDIGUIER
Mme BELLION-ETIENNE	à	Mme GUZOU
M. MARQUIER	à	M. BEUILLE
Mme LLOUBERES	à	M. RIGAUD

Secrétaire de séance : Mme Mélanie DURAND à été élue à l'unanimité

OBJET : PERSONNEL - Création d'emplois d'Adjoint d'animation saisonniers

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de créer 45 emplois d'Adjoint d'Animation de 2ème classe pour assurer l'encadrement des enfants tant dans les Centres de Loisirs Associés aux Ecoles (CLAE) que dans les Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH).

Compte tenu du caractère épisodique des fonctions, il s'agirait d'emplois occasionnels rémunérés sur base de l'échelle 3.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- De créer 45 postes d'Adjoint d'Animation saisonniers dans les conditions indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 15 mars 2012

Le Maire,

Lysiane MAUREL

MAIRIE D'AUSSONNE 31840